

Annexe 1 :

Calendrier des rencontres prévues dans le cadre de la mission d'exploration*, et impliquant un déplacement pour des visites de sites et/ou des tables rondes publiques ou auditions :

En 2022	30/09	14/10	28/10	18/11	02/12	16/12	
En 2023	06/01	20/01	03/02	17/02	03/03	17/03	31/03

* D'autres rencontres impliquant des déplacements, dont les dates seront à planifier selon les besoins de fonctionnement de la mission, interviendront à l'issue de ces premières dates, sous la forme de réunions de travail en vue de l'élaboration du rapport final ou de séances de restitution.

Annexe 2 :

Barème kilométrique 2022 applicable dans le cadre de la mission d'exploration :

Type de véhicule et puissance fiscale	Calcul à opérer
VOITURES	
- 3 CV et moins	Distance (aller + retour) X 0,502
- 4 CV	Distance (aller + retour) X 0,575
- 5 CV	Distance (aller + retour) X 0,603
- 6 CV	Distance (aller + retour) X 0,631
- 7 CV et plus	Distance (aller + retour) X 0,661
DEUX ROUES - MOTOS - SCOOTERS	
- Scooters 50 cc et moins	Distance (aller + retour) X 0,299
- Deux-roues 1 ou 2 CV	Distance (aller + retour) X 0,375
- Deux-roues 3, 4 et 5 CV	Distance (aller + retour) X 0,444
- Deux-roues de plus de 5 CV	Distance (aller + retour) X 0,575

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14686>, publié le 13/02/2022 au JORF